

VIE CHERE :

Rendez-vous avec le Président du Conseil départemental jeudi 30 janvier 2025

et l'Intersyndicale Fonction Publique CFDT – FSU – UNSA – CGT

Déclaration liminaire intersyndicale (lue par la FSU)

« Monsieur le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie, le récent décret gouvernemental d'attribution de l'indemnité de résidence administrative aux agent·es des 3 fonctions publiques de Haute-Savoie ne répond que partiellement aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique du département, qui s'expriment depuis des décennies. Il s'agit certes d'un premier pas, selon l'ancien ministre M.Stanislas GUERINI.

Premier pas nettement freiné par les prévisions du gouvernement concernant la fonction publique : poursuite du gel du point d'indice, suppression de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), et indemnisation à 90 % du traitement en cas d'arrêt maladie.

Le montant de cette indemnité est bien trop modeste pour régler les principaux problèmes des agent·es par rapport au coût de la vie dans notre département. Les territoires de Haute-Savoie rencontrent d'importantes difficultés de recrutement et de fidélisation liées à la cherté de la vie se traduisant en particulier par des tensions spécifiques pour l'accès au logement, face à la concurrence des salaires genevois, accrues par le développement des moyens de transport transfrontaliers, la possibilité de télétravail et d'autres avantages accordés aux ressortissants Suisses.

Ces difficultés conduisent à des fermetures de lits dans les hôpitaux et les EHPAD, des postes non pourvus dans nos trois versants de la fonction publique (dans la police, dans l'Éducation Nationale, ou bien encore dans les services des collectivités territoriales...), ainsi que des démissions ou des demandes de mises en disponibilité, ce que nous développerons dans la suite de notre intervention.

Le découpage retenu par le ministère, à la commune près, nous interpelle. Les données sur lesquelles il s'appuie ne semblent pas correspondre à la réalité locale. Il est important que le gouvernement prenne en compte les spécificités des territoires limitrophes de la Suisse pour répondre aux difficultés rencontrées. C'est bien tout le département qui aurait dû passer en zone de vie chère, et l'indemnité de résidence réévaluée à la hausse afin de garantir un haut niveau de service public. Trouver un logement à proximité de son emploi était une difficulté, cela devient un défi. Il en résulte des mouvements pendulaires éreintants, source de risques psycho-sociaux et étouffants financièrement : augmentation du prix des carburants, des péages... Travailler ne permet plus de subsister.

Il y a urgence à favoriser l'accès au logement pour les agents de l'État. »

Questions posées à M. SADDIER (lues par l'UNSA)

Nous souhaiterions donc aborder avec vous différents points. Ces derniers ont déjà été abordés lors de nos différentes audiences auprès de M. Le Préfet, le Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie et la quasi-totalité des parlementaires.

- Quelle est votre position sur l'octroi de l'IR pour tous ? Il prend position dans ce sens depuis 20 ans et il dit être très favorable pour l'obtenir et l'étendre à tout le département, même s'il pense que cela ne règlera pas tout. En attendant, il dit qu'il faut prendre ce qu'il y a prendre (La dépense indue sur le budget du département est de 3 millions d'euros pour financer l'IR).

Il rappelle que le conseil départemental subit de plein fouet l'inégalité notamment vers les agents des CERD (gestion des routes), des pôles médico-sociaux et des pompiers.

- Peut-on compter sur votre soutien dans nos démarches d'élargir l'indemnité à tout le département ? **Oui, cela crée un déséquilibre entre agents. Il est pour l'équité.**
- Combien de communes ont réellement mis en place cette indemnité ? **Il ne sait pas, mais les maires ont obligation de l'appliquer car cela relève de la loi.**
- la problématique est-elle relayée au niveau national à l'Assemblée et au Sénat et au niveau du ministre de la Fonction Publique ? **Oui il dit relayer au ministre, mais comme il s'agit d'un décret ministériel, cela va être très compliqué de le modifier au vu de l'état des finances du pays.**
- Avez-vous été consulté pour le zonage ? **non, malheureusement. Il se dit être la plus grosse victime du décret car l'hôpital départemental Dufresne-Sommeiller sur la commune de La Tour n'est pas dans la liste. Néanmoins, une prime équivalente a été mise en place par l'ARS et le ministère de la Santé pour compenser cet « oubli ». Mais il faudrait modifier le décret pour une IR pour tous.**
- Quelles sont vos attentes sur l'attractivité de la fonction publique dans vos circonscriptions ? **Il siège dans toutes les instances représentatives du personnel. Il explique avoir profité de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions des suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour permettre le versement de l'équivalent d'un 14ème mois, évolutif selon la catégorie de l'agent travaillant dans notre département. Celui-ci constate moins de turn-over parmi ses personnels et parfois même des retours notamment chez les travailleurs sociaux. Même si nos organisations syndicales saluent cet effort, il n'en reste que tous les agents de la fonction publique de Haute-Savoie ne sont pas concernés. Quid de l'équité ?**

- Nous évoquons souvent la problématique avec la Suisse, mais des difficultés existent aussi dans la vallée du Mont-blanc. Le rapport de causalité est-il le même ? S'il est différent, nous ajusterons notre action et intégrerons les causes dans notre démarche.

Pour lui, il n'y a pas que l'ouest du département et la vallée du Mont-Blanc. Il faut tenir compte également de toutes les zones de montagnes notamment au regard de leur activité de tourisme comme les Aravis etc. Il essaye d'apporter des réponses pour sa collectivité comme celle évoquée précédemment sur le RIFSEEP. Il cite l'exemple d'un agent de catégorie C employé dans une cantine qui aurait vu ses revenus augmenter de 500€ par mois en moyenne (nous n'avons pas vérifié). Cela amènerait de la fidélisation + augmentation du nombre de candidats.

Le logement est également une part importante pour rendre de l'attractivité dans les emplois publics. Il cite l'exemple de la construction de logements en parallèle d'infrastructures telles que les projets de casernes de pompiers à Annecy et Megève.

Il précise que ces logements ne bénéficieraient pas des financements habituels du logement social, ils seraient entièrement financés par un prêt contracté par le département et amorti sur 50 ans. Il ne s'agirait pas non plus de logements concédés par nécessité absolue de service. Les loyers ne seraient pas calqués sur ceux des logements sociaux mais plutôt sur ceux du logement intermédiaire non conventionné. La gestion pourrait se faire via un syndic par exemple. Le sujet est à l'étude pour l'instant.

Ce montage permettrait de bénéficier de logements qui n'existent pas ailleurs, de garder la main sur les attributions et la gestion. Néanmoins, il n'y a pas d'assises légales et la chambre régionale des comptes est vigilante sur le sujet. C'est une décision politique locale destinée aux agents du conseil départemental. Il rappelle par ailleurs que le département n'a pas de compétence logement même s'il garantit les prêts des bailleurs sociaux ce qui leur permet de ne pas faire appel à la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS).

Quid des autres fonctionnaires ? Pour lui, il faudrait s'inspirer de ce modèle pour les autres versants de la fonction publique mais avec quels supports ? les SRIAS pour le versant État pourrait être le bon interlocuteur.

Il affirme qu'il serait également nécessaire de revoir le principe d'égalité entre tous les départements pour enfin prendre en compte les spécificités de chaque territoire ce qui donnerait plus d'équité.

Le manque d'attractivité est causé en partie par le manque et le coût des logements dans notre département. A titre d'information, il rajoute qu'il y a environ 120 000 frontaliers en Haute-Savoie, auxquels il faut ajouter

environ 50 000 fonctionnaires internationaux qui n'apparaissent pas dans les données issues de l'administration fiscale. Un vivier de 160 à 180 000 personnes avec un pouvoir d'achat très largement supérieur à celui d'un habitant haut-savoyard.

Permis par l'accord sur la libre circulation des personnes de 1999, on sait qu'aujourd'hui environ 50 000 Suisses ont acheté leur résidence principale en Haute-Savoie, ce qui fait que nous sommes le plus gros département d'accueil. Il faut rapporter ces chiffres aux 800 000 habitants haut-savoyards, ce qui explique les chiffres conséquents et le rapport des prix.

Quid du fond de compensation Genevois ?

Il explique que le canton de Genève verse sa compensation à Bercy qui la reverse aux deux départements (77,8 % pour la Haute-Savoie, le reste pour le département de l'Ain). La répartition est de 15 % pour le département, 11 % pour les communautés de communes et agglomérations et 55 % pour les communes. Les 11 % des agglos et inter-communautés sont exclusivement dédiées aux transports (quand elles jouent le jeu car certaines transfèrent les fonds sur leur budget de fonctionnement). Les fonds du Conseil Départemental sont dédiés à des projets d'infrastructures comme les établissements scolaires et les casernes de pompiers.

Conclusion de l'intersyndicale (lue par la CFDT)

L'indemnité de résidence est une réponse dont on se félicite, mais elle est injuste et insuffisante. Elle ne s'applique pas à l'ensemble des communes et son montant est trop faible pour compenser la cherté de la vie et pour avoir un réel impact sur l'accès au logement. De plus, elle induit une mobilité géographique ciblée sur les communes indemnisées au détriment des autres.

L'intersyndicale Fonction Publique 74 vous demande donc d'intervenir au plus vite :

- pour une généralisation de l'IR pour l'ensemble des communes de Haute-Savoie
- pour une augmentation de son montant
- pour la mise en œuvre des mesures d'aide au logement pour les agents publics comme annoncé par le Ministre
- pour la création de dispositifs particuliers pour les agents les moins rémunérés.

Nous aimerions également pouvoir faire un point avec lui d'ici quelques mois afin de faire le point sur l'avancement de la problématique.

Sur le fond, le président du conseil départemental est d'accord avec l'intersyndicale mais rappelle que les décisions ne sont pas de son ressort mais de celui du parlement et des ministres concernés.

Suite à cette audience, l'intersyndicale reprendra contact avec les parlementaires du département pour poursuivre le combat.